Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_178_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE SEPT JUILLET, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 1er juillet 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Véronique DELAÎTRE, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yves RUFFET, Yvonnick GOUAULT, Nicolas BESREST.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Serge GUINARD, Jean-Luc COUËLLAN.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Véronique DELAÎTRE

Délibération n°2026-178

Membres en exercice : 20 Présents : 18 Absents : 2 Pouvoirs : 0

ACHATS DURABLES – COMMANDE PUBLIQUE
RENOVATION DU BASSIN DE GESTION D'EAU PLUVIALE DU BOCAGE
MARCHE DE TRAVAUX – ATTRIBUTION

Le parc d'Activités de la Ville es Lan, situé sur la commune de Lamballe-Armor, est géré par Lamballe Terre & Mer. L'aménagement de ce parc d'activités a débuté dans les années 1950, avec l'installation de premières entreprises, et s'est poursuivi jusqu'à aujourd'hui. Les eaux pluviales de ce secteur sont gérées par deux bassins d'orage fonctionnant en cascade :

- Le bassin de Beausoleil, situé en amont du bassin versant,
- Le bassin du bocage, situé en aval d'un bassin versant d'environ 92 hectares,

Le bassin de Beausoleil a été mis en conformité en 2022.
Le bassin du bocage ne possède aucun équipement permettant de faire de l'autosurveillance, et n'est donc pas facile à gérer, notamment en cas de pollution ponctuelle. Ces bassins ne devant recevoir, initialement, que des eaux pluviales *(peu chargées en matières solides et solubles)*. Pour améliorer le suivi du bassin et prévenir les pollutions ponctuelles, il est projeté de réaliser les ouvrages suivants :

- Création d'un regard de répartition/ pré-décantation d'entrée, équipé de vanne de répartition,
- Réhabilitation du bassin n°2 *(drainage notamment),* qui recevra via le regard de répartition le flux normal,
- Réalisation d'un bassin de confinement/décantation en cas de pollution, Bassin en béton,

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_178_DELIB-DE

- Mise en œuvre d'un dispositif de vannage automatisé dans le regard de répartition avec surveillance du flux entrant (*sonde multiparamétres)* et télésurveillance.

Une consultation pour la réalisation des travaux de rénovation du bassin du bocage a donc été lancée le 20 février 2026 suivant la procédure adaptée. La date de remise des offres était fixée au 03 avril 2026 à 15h00.

Vu :
- Le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1°,
- La délibération du Conseil communautaire n°2023-127 du 11 juillet 2023, validant l'avant-projet relatif à l'évacuation des boues des bassins d'orage de Beausoleil et du Bocage, qui comprend une phase de remise à niveau des bassins du bocage,
- La délibération du Conseil communautaire n°2024-111 du 9 juillet 2024, validant l'avant-projet relatif à l'évacuation des boues du bassin n°2 du Bocage et estimant la remise à niveau des bassins du bocage à 500 000 € HT,
- La délibération du Conseil communautaire n°2026-053 du 05 mai 2026, relative aux attributions déléguées par le Conseil au Bureau, notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, pour les marchés à procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget ou font l'objet d'un engagement pluriannuel,

Considérant :
- Les crédits inscrits au Budget Primitif 2026,
- L'analyse des trois offres régulières, suivant les critères indiqués dans le règlement de consultation :
  - Prix des prestations : 40%
  - Valeur technique : 60%

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

– DECIDE d'attribuer le marché de travaux pour la rénovation du bassin de gestion d'eau pluviale du bocage à la S.A.S ROUSSEL BTP *(Hénon)* pour un prix global et forfaitaire de 674 944,49 € H.T.,

– AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les différentes pièces du marché de travaux, tous les actes nécessaires à son exécution et son règlement, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 10/07/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-